



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 mars
à 18 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 20 février 2026

Délibération C20260305_027	Révision de l'AP/CP pour les travaux de rénovation énergétiques des crèches de Montesquieu-Volvestre et de Carbonne
-------------------------------	--

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BIENVENU Frédéric, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MEDALE GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAC Stéphane

Etaient absents / excusés :

BARTHET Guy, BAUDINIERE Julien, BENARFA Ali, BRUN Karine, CAILLET Pierre, DALLARD Jean-Michel, DA SILVA Sandra, LAFARGUE Denis, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, SENECLAUZE Christian

Pouvoirs :

BARTHET Guy à MEDALE GIAMARCHI Claire, LAFARGUE Denis à CONDIS Sylvette, MAILHOL Béatrice à BIENVENU Frédéric

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Votants : 44

Absents/excusés : 16

OBJET : Révision de l'AP/CP pour les travaux de rénovation énergétiques des crèches de Montesquieu-Volvestre et de Carbonne

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Par délibération C20250925_10 du 25 septembre 2025, la CCV a créé l'autorisation de programme pour les travaux de rénovation énergétique des crèches de Montesquieu-Volvestre et de Carbonne.

Compte tenu du déroulement des travaux, il est nécessaire aujourd'hui de réviser le programme selon la répartition suivante :

2025-02 Travaux rénovation énergétique crèches Montesquieu et Carbonne	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiements 2026 estimés	Crédits de paiements 2027 estimés	Total des crédits de paiements
Dépenses (chapitre 23)	782 900,00 €	282 000,00 €	500 900,00 €	782 900,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- De valider la révision de l'AP / CP pour les travaux de rénovation énergétiques des crèches de Montesquieu-Volvestre et de Carbonne selon les modalités ci-dessus exposées ;
- Que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Carbonne, le 6 mars 2026

Le Président

Denis TURREL

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
1 ABSTENTION (Jean-Marc ESQUIROL)



Le secrétaire de séance

Frédéric BIENVENU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.